

Le Vice-président souhaite la bienvenue à Alexandre Eyraud Griffet, nouveau maire de Lavars.
Marcel Calvat est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 9 avril 2018

☛ 2 abstentions

1- Intervention du Capitaine Piquard de la 27^{ème} brigade d'infanterie de montagne concernant l'exercice militaire annuel organisé en novembre prochain sur le territoire Trièves

Arrivée Claude Didier

Présentation effectuée par le Capitaine Piquard et le Commandant Peuzin

Un exercice militaire va être organisé le week-end de la Toussaint 2018 sur le territoire Trièves. Dans ce cadre, les militaires ont souhaité présenter la brigade spécialisée dans le combat en montagne.

Cette brigade, ancêtre de la division alpine, compte 6250 personnels dont 78 civils et comprend des réservistes qui ont la dénomination de « garde nationale ». Ce sont 260 réservistes qui viendront sur le terrain pour un exercice de synthèse entre le 1^{er} et le 4 novembre prochain.

70% des réservistes sont issus de la société civile ; seuls 30% viennent de l'armée. Il s'agit, majoritairement, de personnels âgés de moins de 30 ans. Ils réalisent 60 jours par an de service et leur mission principale est une mission « sentinelle » destinée à la protection de la population. Une déclaration d'exercice en terrain libre (document obligatoire) sera déposée en Préfecture.

Programme :

1/11 : manœuvre centralisée à Villarnet dans l'après-midi,

2/11 : contrôle de zone,

3/11 : manœuvre centralisée dont le lieu reste à déterminer,

4/11 : cérémonie à Mens le matin en présence de la Gendarmerie à laquelle tous les élus sont cordialement invités.

Débat :

Michel Picot s'interroge sur la signification de « forces stationnées » ?

Des patrouilles vont sécuriser des bâtiments, par exemple, explique le Commandant Peuzin, ou des points particuliers tels que les antennes de relais téléphone. Un groupe de 20 militaires interdira l'accès à ces lieux tandis que d'autres patrouilles circuleront sur le terrain. Ces militaires vont bivouaquer sur le terrain car la mission dure 24h/24h. Il s'agit d'un exercice de simulation pour un entraînement contre des ennemis ou contre des risques d'attentats.

Le fait d'être en période de chasse ne constitue-t-il pas un handicap ?

Les ACCA seront contactées afin d'éviter de se retrouver au même endroit.

La présence de ces militaires sera-t-elle sur les routes ou plutôt en forêt demande Yann Souriau qui se déclare satisfait d'accueillir ces troupes sur notre territoire.

S'agissant de troupes de montagne, elles seront essentiellement en montagne.

Frédérique Puissat souhaite savoir si la population aura des informations sur ce déploiement.

Le Capitaine Piquart précise que cet exercice, devenu une référence sur le plan national car pratiqué chaque année, est bien relayé par les médias (radio et télévision). Il ajoute que les maires seront recontactés ultérieurement afin d'organiser cet événement de la meilleure manière possible de façon à n'occasionner aucune gêne. Aucun axe ne sera fermé et il n'y aura aucune obstruction, il s'agit juste d'une présence à pied.

Le Vice-président remercie le Capitaine Piquard et le Commandant Peuzin pour leur présentation.

2- Intervention de Mr André Villard délégué MSA des Alpes du Nord concernant MSA service

Arrivée Jérôme Fauconnier

La MSA Alpes du Nord - canton Matheysine Trièves est une organisation privée à but non lucratif avec 2 missions de service public avec un guichet unique Maladie/Vieillesse et Famille d'une part, et d'autre part elle contribue au développement sanitaire et social des territoires ruraux.

La MSA intervient également dans le soutien aux aidants et mène une politique de prévention à destination des retraités.

Il serait souhaitable de conduire des actions de formation auprès des secrétaires de mairies et si possible d'effectuer des opérations groupées avec les élus et les secrétaires mairie.

Marie-Jo Villard suggère de coordonner ce type d'action avec Pascale Simone du Département.

André Villard précise que le travail se fait déjà en partenariat avec le Département et l'association Génération Mouvement.

Frédérique Puissat précise que la MSA est un financeur, en complément de la CAF, des haltes garderies.

Les maires sont des relais pour la MSA pour indiquer les problèmes rencontrés par certains agriculteurs notamment sur le plan financier. La MSA s'adapte aux besoins des territoires. Des cellules psychologiques sont mises en place en cas de risques suicidaires.

Michel Picot souhaite des éclaircissements sur le rôle de la MSA.

La MSA a le même rôle que la CPAM et est aussi chargée d'actions adaptées aux territoires : santé des aidants, cellule prévention, risque suicidaire, etc.....

Michel Picot soumet l'exemple d'une famille en situation difficile dont le travail du père était bûcheron forestier : quelle aide lui apporter et quel conseil lui donner ?

La MSA peut financer des aides à domicile, un réaménagement du logement et intervenir dans le cadre du soutien aux aidants. L'aide varie selon la classification du GIR en lien avec le Département.

Pour Marie-Jo Villard, le maire doit être sentinelle, pointer certaines situations et lancer une procédure quand il le faut.

Jérôme Fauconnier remercie pour cette présentation et indique qu'il sera peut-être possible d'organiser des formations groupées pour les secrétaires de mairies.

3- Avis du conseil communautaire sur les nouveaux statuts du SIGREDA

Lors de son comité syndical du 13 avril 2018 et dans un contexte de poursuite de mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le SIGREDA s'est prononcé favorablement à la révision de ses statuts. Cette révision a pour objectif :

- La mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein du SIGREDA suite à l'adhésion de la communauté de communes du Trièves et de Grenoble Alpes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018
- La mise en place de nouvelles modalités de financement du SIGREDA

Au titre de la compétence GEMAPI :

- La communauté de communes du Trièves disposera de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.
- La participation de la CCT au financement des charges de fonctionnement est fixée 23 % ; le reste des dispositions concernant le financement pour les autres missions et les charges d'investissement restent inchangés.

Vu les nouveaux statuts approuvés par le conseil syndical du SIGREDA, le conseil communautaire est invité à :

- Accepter les modifications statutaires apportées en vue de la mise en place de la nouvelle gouvernance et la nouvelle répartition des participations aux frais de fonctionnement du budget général (GEMAPI et contrat de rivières Drac isérois),
- Désigner **5 délégués titulaires** et **5 délégués suppléants** au sein du comité syndical du SIGREDA pour représenter la CCT
- Demander à Monsieur le Préfet de l'Isère de prendre un arrêté préfectoral adoptant la révision statutaire du SIGREDA en actant les modifications susvisées, sans attendre la fin du délai de consultation, dès que les conditions de majorité qualifiée sont réunies.

Le Président précise qu'il s'agit d'une année de transition avant la mise en place d'un nouveau syndicat.

Claude Didier rapporte son impression d'ambiance « surréaliste » lors de la réunion qui a précédé au vote des modifications statutaires. Il est dommage de voir disparaître le SIGREDA en tant qu'entité territoriale pour laisser place au SYMBHI. Cela manque de transparence selon lui et il aurait préféré que le SIGREDA soit une sous-entité du SYMBHI.

Pour Jérôme Fauconnier, la CLE, les comités de rivières vont rester. Là, il n'est question que du cadre de gestion de la compétence GEMAPI. Chaque territoire gèrera ses propres travaux. On peut cependant regretter qu'il n'y ait plus de gestion locale.

Eric Bernard s'interroge sur la continuité de l'assistance apportée par le SIGREDA pour le montage des dossiers d'eau potable ?

Jérôme Fauconnier indique qu'aujourd'hui, le sujet est la compétence GEMAPI mais qu'effectivement peut être dans un avenir proche, il sera question de la compétence Eau et Assainissement.

Claude Didier précise que lors de la réunion qui a eu lieu à Châtel en Trièves, Mrs Mulyk et un responsable de l'Agence de l'eau ont appelé à conserver une réflexion sous territoriale à l'échelle du SYMBHI.

Les 5 candidats désignés en tant que délégués titulaires sont : Jean-Pierre Agresti, Christophe Drure, Joël Cavret, Marie-Jo Villard et Jérôme Fauconnier.

Les 5 candidats désignés en tant que délégués suppléants sont : Marie-Claire Terrier, Claude Didier, Victor Vecchiato, Yann Souriau et Daniel Niot.

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Motion ouverture des concessions des centrales hydroélectriques

Le Gouvernement a annoncé, par la voix du ministre d'Etat en charge de la transition écologique et solidaire, avoir relancé le dossier de l'ouverture des concessions des centrales hydroélectriques à la concurrence. Selon un calendrier encore officieux, les procédures d'ouvertures pourraient être lancées dès 2018 pour certains barrages, dont celui du Lac Mort. D'autres lots pourraient également être ouverts et cédés d'ici à 2021, en plafonnant l'attribution par candidats pour éviter la position dominante d'EDF.

Cette démarche, qui remet en cause la gestion d'équipements structurants et stratégiques par l'établissement public à caractère industriel et commercial EDF, semble être un premier pas vers la privatisation du service public de l'énergie.

Parce qu'ils sont aussi au cœur d'enjeux de sécurité très forts, les ouvrages ne sont pas des biens comme les autres et ils ne doivent pas être soumis aux règles de la concurrence.

Au cours de ces dix dernières années, EDF, actuel exploitant, a réalisé des investissements importants, de l'ordre de 15 millions d'euros visant à sécuriser la centrale du lac Mort et il est un partenaire quotidien des élus.

De même, sur le Drac, à Monteynard, au Sautet, à Saint Pierre de Cognet... EDF est également un partenaire quotidien avec lequel les élus travaillent, et assure une gestion commune du territoire au-delà de la seule exigence de la production électrique. Le développement du tourisme, de l'irrigation agricole, des activités de pêches, ne doivent pas être dépendantes de l'évolution du prix du kWh produit.

Dans ce contexte, le conseil communautaire est invité à :

- AFFIRMER son attachement au service public de l'énergie et à l'exploitation publique des équipements hydroélectriques ;
- AFFIRMER le caractère indispensable d'une gestion partagée et partenariale qui tient compte des besoins d'aménagement du territoire, de la gestion des ressources en eau et de ses usages ;
- RAPPELER au gouvernement la nécessaire prise en compte de la sécurité des populations pour des équipements dont l'entretien régulier doit être assuré au-delà des enjeux de profit à court terme ;
- SOLLICITER l'Etat pour que toutes les dispositions légales puissent être mobilisées pour que les concessions hydroélectriques ne soient pas remises en concurrence ;
- DEMANDER à être associé à toute démarche qui pourrait être engagée pour l'évolution de la gestion des centrales situées sur le territoire de la Matheysine et notamment de celle du Lac Mort ;

Le Président précise qu'il s'agit d'une motion et pas d'une délibération mais qu'il est important de donner l'avis de la collectivité par rapport à cette injonction émanant de la communauté européenne.

Frédérique Puissat souhaite intégrer un rajout au texte pour insister sur la sécurisation des ouvrages et des équipements.

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Budget Principal : DM n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2018 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
6574 – Subventions aux associations	-33 278,80	
74124 – Dotation d'intercommunalité		-28 496,00
74126 – Dotation de compensation		- 4 209,00
6226 – Honoraires	573,80	
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 32 705,00	- 32 705,00

Vote : Budget Principal : DM n°1

☞ **Adopté à l'unanimité**

6 – Budget Principal : durée d'amortissement des attributions de compensation imputées en section d'Investissement

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 avril 2017 fixant les attributions de compensation en investissement permettant le financement par les communes du déploiement du Très Haut Débit, Considérant que les inscriptions budgétaires dans le compte 204132 pour le versement au Département et le compte 13146 pour les attributions de compensations sont amortissables, il est proposé au Conseil communautaire d'amortir ces inscriptions sur 5 ans.

Pour information : la participation THD de 2017 et les attributions de compensation 2017 seront amorties à partir de 2019.

Vote : Budget principal : durée d'amortissement des attributions de compensation imputées en section d'Investissement

☞ **2 abstentions**

7 – Avenant au bail entre la Poste Immo et la CCT

La Communauté de Communes du Trièves loue un local sis rue Docteur Senebier 38710 MENS à la Poste suivant un bail du 1er juillet 2017 et pour une durée de 9 ans.

A la suite de son changement d'organisation, la Poste, via sa filiale « POSTE IMMO », a souhaité restituer à la Communauté de Communes du Trièves l'ancienne salle de tri du rez de chaussée et le garage en sous-sol. Cette restitution a été approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 9 avril 2018. Par conséquent un avenant au bail de location est nécessaire pour fixer les nouvelles surfaces occupées par la Poste et fixer le nouveau montant du loyer annuel. A compter du 01/01/2019, le bail sera modifié comme suit : le loyer annuel sera fixé à 13 600 € (rappel: 26 077 € en 2018).

Vote : Avenant au bail entre la Poste Immo et la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

8 – Modifications du tableau des effectifs

Suite à l'Avis du Comité technique du 22 mai 2018, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Poste 2018-102 : Avis favorable à l'unanimité

Poste 2018-92 : Avis favorable à l'unanimité

Poste 2018-120 : Pour : 4 (collège administration)- Abstention : 4 (collège personnel)

Poste 2018-141 : Avis favorable à l'unanimité

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2012-102	Adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires	À effet du 1 ^{er} juin 2018 Service Tourisme Suite réussite au concours des agents et évolution de leurs missions	2018-102	Rédacteur à 35 heures hebdomadaires
2012-92	Adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires		2018-92	Rédacteur à 35 heures hebdomadaires
2018-120	Attaché à 35 heures hebdomadaires	A effet du 1 ^{er} juin 2018 Service développement et aménagement de l'espace Ajustement du grade suite à recrutement	2018-120	Ingénieur à 35 heures hebdomadaires
		A effet du 1 ^{er} septembre 2018 Service Tourisme Suite création mission sentiers à 50% et confiée à un agent du service tourisme	2018-141	Adjoint administratif à 17 heures 30 hebdomadaires

Michel Picot s'interroge à propos des 4 abstentions du collège « personnel » ?

Il n'y avait pas d'opposition à la création de poste, mais uniquement une réserve des représentants du personnel sur l'augmentation du temps de travail de ce poste de 90 à 100% car de nombreuses autres personnes souhaiteraient également bénéficier d'une augmentation de leur temps de travail répond Jérôme Fauconnier.

Vote : Modifications du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Procédures de médiation préalable obligatoire instaurée par le CDG38

En cas de litige entre un agent et la collectivité, le réflexe est souvent de saisir le juge, au prix d'une procédure complexe, longue et coûteuse. Une médiation est parfois plus adaptée et rapide pour résoudre le différend. Son principe est simple : les parties au litige tendent par elles-mêmes de parvenir à un accord, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. Le contentieux est ainsi évité.

Cette procédure de règlement amiable, expérimentation mise en place par le CDG 38, est ouverte aux collectivités pour certains litiges qui opposent un agent à son employeur. Les collectivités peuvent confier au CDG38, tiers de confiance, cette mission de médiation.

Le conseil communautaire est invité à approuver l'inscription de la CCT dans cette expérimentation.

Vote : Procédures de médiation préalable obligatoire instaurée par le CDG38

☞ **Adopté à l'unanimité**

10 – Elections professionnelles 2018 au Comité technique

Le mandat (d'une durée de 4 ans) des représentants du personnel au Comité Technique et au CHSCT arrive à échéance en décembre 2018. Des élections professionnelles générales sont organisées dans la Fonction Publique. Le scrutin aura lieu le jeudi 6 décembre 2018.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur :

- Le maintien d'un Comité Technique et d'un CHSCT communs à la Communauté de Communes et au CIAS du Trièves
- Une composition paritaire de ces 2 instances qui évolue de 4 à 5 sièges pour chaque collège et de la façon suivante :

COMITE TECHNIQUE	Collège personnel	Collège administration
Titulaires	5	5
Suppléants	5	5

CHSCT	Collège personnel	Collège administration
Titulaires	5	5
Suppléants	5	5

Le conseil communautaire est également invité à fixer, en vertu des nouvelles règles imposant une représentation équilibrée des femmes et des hommes pour la composition des listes de candidats, la part de femmes et d'hommes au 1er janvier 2018 constatée pour le CIAS et la Communauté de Communes.

Catégories	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	84	20		
Contractuels	36	13		
Stagiaires	3	1		
CAE	1	0		
TOTAL	124	34	78,48	21,52
	158			

La part de femmes et d'hommes est fixée au 1^{er} janvier 2018 pour la Communauté de Communes et le CIAS du Trièves à : 78.48% de femmes et 21.52% d'hommes.

Vote : Elections professionnelles 2018 au Comité technique

☞ **Adopté à l'unanimité**

Arrivée Véronique Menvielle

11 – Convention tripartite entre le Musée du Trièves, la commune de Mens et l'association des Amis du Musée du Trièves : adhésion au réseau européen HELOISE

La commune de Mens, le Musée du Trièves et l'association des Amis du Musée du Trièves ont été contacté par l'association « Héloïse, itinéraire des pédagogues européens » pour intégrer cette structure. L'association qui met en valeur les grands pédagogues européens et leur influence sur la pédagogie contemporaine, a été fondée par Philippe Meirieu, universitaire lyonnais et spécialiste éminent de la pédagogie. Elle est animée notamment par de nombreux chercheurs et universitaires (historiens, spécialistes des sciences de l'éducation etc...) de toute l'Europe.

La participation de Mens aux projets d'Héloïse permettra en premier lieu d'impulser une dynamique de recherche sur ces questions d'histoire de la pédagogie, par un travail en interne, et en s'associant avec des universitaires et des étudiants de la région. Plusieurs chercheurs ont déjà entamé ce processus qui pourra se développer. Elle se traduira également par des manifestations culturelles sur le territoire et par la découverte d'autres sites du réseau (conférences, journées d'études réunissant spécialistes, professionnels de l'éducation nationale, passionnés d'histoire et grand public). La dynamique du réseau Héloïse devrait s'accroître grâce à la prochaine labellisation « Itinéraire culturel européen » délivrée par le Conseil de l'Europe (Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, sentier huguenot etc...). Ce label permettra de faire connaître Mens et le Trièves auprès du milieu universitaire européen et du grand public, au-delà et à travers son originalité historique liée au protestantisme. Elle permettra également une mise en tourisme à travers ses éléments de patrimoine spécifiques (bâtiments de l'Ecole modèle, tombes de personnalités emblématiques de cette histoire) par un circuit de découverte. Ce thème de l'histoire de la pédagogie ajoutera un élément supplémentaire à l'attractivité du territoire autour de son histoire et son patrimoine. Des animations régulières, ainsi que des partenariats avec les enseignants du territoire, pourront enfin être mis en place afin de dynamiser davantage ce projet culturel prometteur.

Le coût de l'adhésion est de 500 euros pour l'année 2018. Il est proposé que la CTT règle l'intégralité de l'adhésion, soit 500 Euros, et avec accord des deux autres parties, à savoir la commune de Mens et l'association des Amis du Musée du Trièves, que ces dernières règlent respectivement à la CTT un 1/3 de l'adhésion soit 166.66€ chacune.

Michel Picot s'interroge sur le bénéfice de cette opération pour le Trièves ?

Pour Véronique Menvielle, il s'agit d'imaginer un parcours « Chemin des pédagogues » comme ceux déjà existants et sur le même modèle que celui « Des Huguenots » et qui contribuera à accentuer l'attractivité du territoire.

Sabine Campredon souhaite savoir si les écoles seront associées à ce travail ?

S'agissant d'un mouvement pédagogique, ce travail se fera en partenariat avec les écoles répond Véronique Menvielle.

Pour le Président, ce projet fait partie de la diversité des approches qui permettent d'attirer des gens et des réseaux dans le Trièves et participe donc à la vie du territoire.

Vote : Convention tripartite entre le Musée du Trièves, la commune de Mens et l'association des Amis du Trièves : adhésion au réseau européen HELOISE

☞ **Adopté à l'unanimité**

12 – Remboursement des frais de déplacement des intervenants dans le cadre de la rencontre entre le réseau HELOISE et le territoire Trièves du 7 juillet 2018

Dans le cadre du séminaire organisé le 7 juillet à Mens, dont l'objectif est de faire se rencontrer le réseau européen Héloïse et les acteurs patrimoniaux du territoire autour de la thématique des grands pédagogues européens, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le remboursement des frais de déplacement des 2 intervenants pour un montant de 431.80 €.

Ameline Dienot souhaite des précisions sur les modalités de cet événement et s'interroge sur les participants ; selon elle, les enseignants sont sensibles à ce thème. Ce séminaire, qui aura lieu le 1^{er} jour des vacances scolaires d'été, est ouvert à tous sur le thème des mouvements pédagogiques européens répond Véronique Menvielle.

Vote : Remboursement des frais de déplacement des intervenants dans le cadre de la rencontre entre le réseau HELOISE et le territoire Trièves du 7 juillet 2018

☞ Adopté à l'unanimité

13 – Changement de prix de vente d'articles au sein de la régie de l'OTI du Trièves

Il convient de modifier le prix de vente des articles à la vente dans les antennes de l'OTI du Trièves de la façon suivante :

Article	Prix de vente actuel	Nouveau prix
Carte IGN 3237 OT Glandasse-Col de la Croix Haute	12,00€	12,50€
Carte IGN 3337 OT Dévoluy-Obiou-Pic de Bure	12,00€	12,50€
Carte IGN 3236 OT Villard de Lans-Mont-Aiguille	12,00€	12,50€
Carte IGN 3336 OT La Mure Valbonnais	12,00€	12,50€
GTV à pieds	10,10€	17,90€
Participation initiations VAE	2,00€	4,00€
Frédéric Gaspard « Ponsonnas escalade »	3,50€	A supprimer

Ameline Diénot s'étonne de l'importante augmentation des tarifs sur « GTV à pied » et sur la « participation initiations VAE ».

Alain Rougale indique suivre les prix. Isère tourisme a revu ses bases de tarif pour la « participation aux initiations VAE » donc la collectivité répercute cette augmentation ; quant au guide « GTV à pied », c'est le Parc du Vercors qui en fixe le prix.

Vote : Changement de prix de vente d'articles au sein de la régie de l'OTI du Trièves

☞ Adopté à l'unanimité

14 – Attribution marchés de travaux « Rénovation énergétique de la gendarmerie de Clelles »

Dans le cadre de la rénovation énergétique de la Gendarmerie de Clelles, la Communauté de Communes du Trièves va procéder au changement de menuiserie. Une consultation selon la procédure du marché adapté par avis d'appel en concurrence en date du 02 Mars 2018 a été lancée en vue de conclure les marchés de travaux pour le lot 1 : MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS, PORTES PALIÈRES, VOLETS ROULANTS, PORTES DE GARAGES SECTIONNELLES, PORTES MÉTALLIQUES et le lot 2 : ÉLECTRICITÉ COURANT FAIBLE.

Au terme de l'analyse des offres, il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer ces marchés de travaux avec les entreprises dont l'offre a été jugée le mieux-disante :

N°	DESIGNATION	ENTREPRISE MIEUX-DISANTE	MONTANT HT
1	MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS, PORTES PALIÈRES, VOLETS ROULANTS, PORTES DE GARAGES SECTIONNELLES, PORTES MÉTALLIQUES	Lagier Bâtiment	100 412, 62 €
2	ÉLECTRICITÉ COURANT FAIBLE.	Amphitec	6 171, 92 €

Vote : Attribution marchés de travaux « Rénovation énergétique de la gendarmerie de Clelles

☞ Adopté à l'unanimité

15 – Subvention inscrite au budget 2018 pour l'association SOS Récré

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2017– Année 2018, fixant la participation de la CCT au fonctionnement de l'association SOS Récré pour l'année 2018 à 166 394 €, Considérant la demande de SOS Récré de fixer cette participation à hauteur de 133 115,20 € au regard de son compte de résultat et son bilan 2017,

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer la participation 2018 à 133 115,20 €.

Cette somme correspond à 80% de la subvention 2018 et le solde de la subvention 2017, le solde de la subvention 2018 étant versé début 2019 au regard du bilan et compte de résultats 2018, somme inscrite sur le budget de la communauté de communes 2019.

Vote : Subvention inscrite au budget 2018 pour l'association SOS Récré

☞ **Adopté à l'unanimité**

16 – Programme Action Collective Famille : demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP)

Dans le cadre du développement des actions Collectives Familles à l'échelle du Trièves, il est proposé de répondre à l'appel à projet du REAAP (Réseau d'écoute d'aide et d'appui aux Parents) financé par la CAF de l'Isère pour tous les projets relatifs à la parentalité. Ainsi, la communauté de communes sollicite le REAAP à hauteur de 1 250€ pour financer :

- Un projet d'atelier sur la communication avec les enfants
- Un groupe de parole de parents d'adolescents.

Plan de financement de l'action:

DEPENSES		RECETTES	
Achat	30€	Recettes familles	300€
Prestations extérieures	1690€	REAAP	1250€
Frais de communication	200€	CCT	1586€
Frais de personnel	1216€		
TOTAL	3136€	TOTAL	3136€

Vote : Programme Action Collective Famille : demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui aux Parents (REAAP)

☞ **Adopté à l'unanimité**

17 – Tarification des sorties découverte et demande de subvention CAF dispositif Vacances solidaires collectives

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sorties découvertes par an ainsi qu'un séjour vacances solidaires collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département (acrobranche, Lac du Bourget, Lalley, zoo de Pierrelatte, Opéra...).

Les objectifs de ces actions sont fixés par la CAF :

- accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents),
- associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec différents partenaires et financeurs,
- avoir un réel caractère familial,
- avoir un intérêt social et préventif.

Il est proposé de délibérer sur une tarification au quotient familial pour les sorties impliquant une entrée payante ou des frais de mise en œuvre permettant l'accès à tous.

Quotient Familial	3/10 ans	11 ans / Adultes
0 à 300	2€	4€
301 à 600	3€	5€
601 à 900	4€	8€
901 à 1200	5€	10€
1201 à 1500	6€	12€
1501 à 1800	7€	14€
+ de 1801	8€	16€

Par ailleurs, les sorties découverte et le séjour vacances solidaires font l'objet d'une demande de subvention auprès de la Caisse des Allocations Familiales dont le budget est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestation	750€	Recettes Familles	637€
Matériel	100€	CAF de l'Isère	3 807€
Transport	1691€	CCT	861.40€
Entrées payantes	1089€		
Alimentation	600€		
Hébergement	1075.40€		
TOTAL	5 305.40€	TOTAL	5 305.40€

Michel Picot est agréablement surpris de voir Lalley figurer sur le tableau des sorties prévues mais s'en étonne. Il demande de vérifier si c'est bien le cas.

Vote : Tarification des sorties découverte et demande de subvention CAF dispositif Vacances solidaires collectives

☞ **Adopté à l'unanimité**

18 – Convention entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole pour la collecte des hameaux d'Essargarin sur la commune de St Martin de la Cluze et du Col de l'Arzelier sur la commune du Gua : avenant n°3

En date du 1^{er} octobre 2010, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et la communauté de communes du canton de Monestier de Clermont ont signé une convention pour la collecte des ordures ménagères des habitants du Col de l'Arzelier sis sur la commune du Gua, deux habitations sur la commune de Vif et du hameau d'Essargarin sur la commune de Saint Martin de la Cluze.

Or, suite au nouveau mode de collecte des ordures ménagères de la CCT, il est proposé de supprimer le hameau de l'Arzelier de la convention. La suppression du hameau de l'Arzelier concerne 6 maisons soit 15 habitants.

Pour information, en 2017, la CCT a refacturé à la Métro 28 210,68€ pour la collecte et le traitement des déchets de 285 habitants et la Métro a refacturé à la CCT 1 708.18€ pour la collecte et le traitement des déchets de 16 habitants (Essargarin). Pour 2018, la CCT refacturera à la Métro 26 725,91 € (estimation selon révision de prix) pour 270 habitants et la Métro refacturera 1 708.18 € (estimation selon révision de prix).

Vote : Convention entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole pour la collecte des hameaux d'Essargarin sur la commune de St Martin de la Cluze et du Col de l'Arzelier sur la commune du Gua : avenant n°3

☞ **Adopté à l'unanimité**

19 – Autorisation donnée au Président pour la signature du marché entretien avec le groupement Pélissard/Trièves Travaux

Le vice-président présente le nouveau marché à bons de commande pour l'entretien du réseau d'eau potable et astreintes pour les années 2018 à 2022. Il s'agit d'autoriser le Président à signer ce marché avec le Groupement Pélissard/Trièves Travaux, pour un an et éventuellement le reconduire pour 3 années supplémentaires.

Son montant est compris entre **60 000 et 200 000 € HT** sur la durée maximum de 4 ans. Il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché.

Vote : Autorisation donnée au Président pour la signature du marché entretien avec le groupement Pélissard/Trièves Travaux

☞ **Adopté à l'unanimité**

20 – Autorisation donnée au Président pour la signature de la convention cadre 2018 entre l'Etablissement Public du SCOT et la CCT dans le cadre du soutien à la Communauté de l'Eau

Depuis 2009, la CCT soutient activement la Communauté de l'Eau. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la plateforme d'acteurs est intégrée au SCOT de la Grande Région de Grenoble pour poursuivre ses actions dans le domaine de l'eau. Dans ce cadre, il est pérennisé un espace de discussion, de réflexion et de concertation sur le thème de l'eau pour répondre aux préoccupations des collectivités du périmètre du SCOT.

A ce titre, il est convenu une aide financière de la CCT d'un montant de 1 019,70€ (soit 10 centimes par habitant de l'intercommunalité : 10 197 habitants x 0.10€ = 1019.70€).

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention cadre pour l'année 2018 entre l'Etablissement Public du SCOT et la CCT.

Vote : Autorisation donnée au Président pour la signature de la convention cadre 2018 entre l'Etablissement Public du SCOT et la CCT dans le cadre du soutien à la Communauté de l'Eau

☞ **Adopté à l'unanimité**

Christophe Drure rappelle aux maires qu'ils détiennent le pouvoir de police en matière de déchets, et, par conséquence, en cas de dépôts sauvages de déchets sur leur commune, il leur demande une réaction rapide et la mise en œuvre de moyens pour en rechercher les auteurs.

Pour Colette Giroud, il s'agit d'un problème complexe car récurrent.

Pour Yann Souriau, dresser un procès-verbal et fixer une amende symbolique pour l'exemple, apparaît comme une bonne réponse.

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

- Note portant sur le renouvellement du projet social du Granjou – 2018/2021

Le renouvellement du Projet social intervient tous les 4 ans et conditionne les aides financières perçues par la CAF. Une enquête auprès des habitants a été faite et un questionnaire va être distribué dans toutes les communes. Jérôme Fauconnier insiste pour que soit donné un bon accueil

à ce questionnaire et souligne l'importance d'y répondre. Chaque commune à son référent sauf à Gresse en Vercors et à St Michel les Portes où il faut encore en désigner un.

- Un parrainage républicain pour des réfugiés va être organisé à Chichillianne le 3 juin prochain à 11h ; Yann Souriau invite les maires à y participer. A l'issue de la cérémonie, un repas partagé suivi d'un spectacle au Poulailier sont prévus.
- Loups : la prédation continue et le bras de fer avec l'Etat est au plus fort. Suite à la visite à l'Elysée, une fédération de défense du pastoralisme s'est constituée dans laquelle les élus ont une place. Cette fédération permet un rassemblement des pays européens et une action commune organisée et politique ; les gouvernements européens ne voulant pas entendre parler de prédation. Tous les pays européens sont concernés et une présentation d'un travail sur les hybrides va avoir lieu à Bruxelles. Il existe une opposition avec les commissaires européens qui ont une attitude de déni face à la situation des territoires. Rien n'est fait pour empêcher les dégâts et l'exaspération monte devant cette situation qui n'obtient aucune réponse sérieuse des services concernés. Une réunion a eu lieu à Berne en collaboration avec des suisses, et les Pyrénées, sous la menace de l'arrivée d'une douzaine d'ours, s'y associe. Une marche pastorale partira d'ailleurs prochainement de Bayonne et traversera le pays. Pour Jérôme Fauconnier il s'agit d'un combat important et il remercie Yann Souriau pour son implication.
- Fermeture de classe : Sabine Campredon souhaiterait prendre une motion pour soutenir l'action des parents contre la menace d'une fermeture de classe à Clelles à la rentrée prochaine. Le Président indique qu'il a déjà écrit à l'Inspection Académique pour soutenir la classe et le dossier devrait être rapidement étudié. Sans réponse rapide de l'inspection académique, un rendez-vous sera demandé ; cette solution lui paraît plus efficace qu'une motion. La motion ne sera envisagée que s'il n'y a aucune réponse.
- Course de la Résistance du 8 mai dernier : Marcel Calvat remercie les maires, les élus, la population venus le 8 mai pour la Fête de la résistance ; cette manifestation fut une belle réussite, avec de nombreux participants et accompagnants (+ 3000 personnes) avec des retombées économiques sur les commerces, les restaurants et les bars.... De tels événements sont importants pour le territoire, il faut en saisir l'occasion ; il adresse ses remerciements au Département pour avoir choisi le Trièves.
- Sentiers : Michel Picot a constaté qu'un ½ équivalent temps plein allait être embauché pour les sentiers et il s'interroge sur ce poste. Pour Alain Rougale, compte tenu de nombreuses demandes réitérées, ce poste s'avérait essentiel. Le territoire compte 700 kms de sentiers mais ne dispose que d'un petit budget. Le Département souhaite revoir la politique des sentiers PDIPR, il s'agit donc de dresser un inventaire des sentiers pour, par la suite, à partir de cet inventaire, en retenir quelques-uns comme déterminants, qui s'ajoutent à ceux qui existent au PNRV mais il convient de rester très prudent et de ne pas s'attendre à de nouveaux sentiers. A ce propos, Yann Souriau rappelle la journée du 22 juillet où il y aura beaucoup de passage sur le sentier du Pas du Mont Aiguille ; il a demandé le nettoyage du sentier en raison de cette sur-fréquentation. Une réunion aura lieu le 6 juillet prochain pour achever le programme. Une première cérémonie est prévue entre 9 et 11h au sommet et de nombreuses animations sont prévues à la fois à la montée et à la descente. Enfin, une 2^{ème} cérémonie aura lieu à 15h. Il convient donc de caler un entretien du sentier avec le PNRV au dernier moment pour en sécuriser l'accès. Pour Marcel Calvat, compte tenu du travail titanesque à faire sur ce sentier, il paraît pratiquement impossible de parvenir à le sécuriser. Par ailleurs, il conviendra de prévoir un petit aménagement vers le Perrier sur le sentier des Pas des Huguenots indique Marcel Calvat. Ameline Diénot signale l'ouverture du sentier d'Amélie, petit sentier botanique qui a été mis en place grâce aux chantiers Jeunes dont elle souligne l'intérêt et la belle dynamique. Jérôme Fauconnier précise que ces chantiers peuvent être faits dans les communes quand un encadrement est possible. Michel Picot souhaite pour les sentiers une organisation de moyens et d'objectifs pour les gérer au mieux. Sa commune compte 50 kms de PDIPR et en entretient 40 sans aucune aide extérieure. Pour Alain Rougale, le nouveau budget est défini et l'inventaire sera fait de manière sérieuse ; l'important est de travailler sur les sentiers sur lesquels il existe des risques afin de résoudre les problèmes de sécurité. Pourquoi ne pas recourir à l'ONF avec des équipes d'insertion, même si cela a un coût suggère Michel Picot. Cette éventualité est toujours possible mais dans ce cas précis il s'agit d'un travail d'entretien professionnel. Or, les équipes d'insertion ne peuvent effectuer que des petits travaux (débroussaillage etc...). Il ne s'agit pas du même type de travail. La collectivité a besoin d'avoir une vision globale de desserte de sentiers ; c'est à cela que ce poste va servir et pas à l'entretien des sentiers, indique le Président.

- Eau et assainissement : un recrutement avait été envisagé pour anticiper le possible transfert de la compétence et le remplacement de l'agent bientôt retraité, et, à ce jour, il n'y a aucune information. Jérôme Fauconnier répond que, lors du dernier congrès des Maires de France, le Président a annoncé que le choix serait laissé aux communes. Frédérique Puissat a interrogé la ministre en cas de transfert si les compétences sont exercées partiellement par une communauté de communes. L'assemblée nationale doit présenter un nouveau texte de loi définitif fin juin 2018. Pour Michel Picot, l'intérêt de la CCT est de déjà dresser un état des lieux. Frédérique Puissat indique que Guillaume Gontard soutient aussi l'amendement déposé par le Sénat mais le risque reste que l'assemblée revienne à son texte initial. Elle invite chaque maire à soutenir et appuyer cette démarche de rajout partiel sur le texte auprès de Mme Chalas. Jean-Louis Poite indique l'avoir déjà fait ; il transmettra ce courrier à Bernard Combe pour diffusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45